

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 22 MAI 2023

DÉLIBÉRATION – CAC-2022-RECHERCHE-09

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 09/06/2023

Date de transmission : 09/06/2023

Date de réception rectorat : 09/06/2023

APPROBATION DES BUDGETS ALLOUÉS AUX DOSSIERS DU BQ-ERI VAGUE 2 EXAMINÉS

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** les documents présentés aux membres du CAC plénier et annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 22 mai 2023 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver les budgets alloués aux dossiers BQ-ERI vague 2 examinés.

ARTICLE 2 :

La Directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution de la présente délibération laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur Chancelier des Universités.

Fait à Créteil, le 22 mai 2023

Le Président de l'Université
Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**Nombre de membres présents et
représentés participant à la délibération :
64**

Pour : 53

Contre : 2

Abstention : 9

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie